

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Carrière de Mauriac 12260 Villeneuve sur la commune principale de l'AIOT lieu dit Mauriac 12260 VILLENEUVE.**

**La référence de votre dossier est A-3-86R64BAFT et concerne une demande de type "une déclaration de modification"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 13/11/2023 à 14h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **52040408800012**

Raison sociale **EURL ARTISANS DE LA PIERRE**

Forme juridique **eurl Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limité**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**520**

**lieu dit l'hopital**

**12200 ST REMY**

### Signataire

Qualité : **gérant**

### Référent

Fonction : **gérant**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Carrière de Mauriac 12260 Villeneuve**

Description des activités :

**L'exploitation de la carrière a pour vocation l'extraction de roche ornementale et de construction à destination du marché local pour la restauration du patrimoine bâti et des monuments historiques. Le rythme d'exploitation projeté vise l'extraction de blocs calcaires valorisables (hors stériles) pour l'équivalent de 50 m<sup>3</sup>/an, soit une durée moyenne de 10 ans (conditionnée par la valeur maximale de 500 m<sup>3</sup> de blocs valorisables extraits). Les activités qui seront menées sur le site concernent l'extraction de blocs calcaires. Opérations à réaliser: -Nettoyage éventuel du carreau (stériles issus de l'exploitation historique) et de la masse à extraire, -Découpe à la haveuse au contact de zones déjà décaissées (sur une hauteur de l'ordre de 3.5 m), -Dégagement de la masse aux coussins éclateurs (délitage sur des épaisseurs de l'ordre du mètre), -Perforation pour refente aux coins éclateurs, Chargement en suivant à destination de l'atelier ARTISANS DE LA PIERRE implanté au siège social du déclarant à Saint-Rémy (12). L'exploitation du site sera effectuée sur 3 campagnes annuelles d'une durée de 2 semaines consécutives. L'exploitation lors de ces campagnes sera menée du lundi au vendredi entre 7h et 22h. Les moyens humains du déclarant nécessaires à l'exploitation se limitent à deux personnes. Les opérations de découpe à la haveuse et de transport des blocs seront confiées à des entreprises extérieures. Les moyens matériels nécessaires sont: Pelle mécanique, Marteau perforateur, Compresseur, Groupe électrogène, Haveuse, Coins et coussins éclateurs, Local de rangement du petit matériel. Les différents secteurs voués à l'exploitation sont: -une zone d'extraction possible au contact de l'emprise actuelle décaissée, -une zone de stationnement et dépôt des équipements, -le carreau restant permettant d'accueillir les stériles d'extraction pour assurer une remise en état de l'ancien site. Les opérations de transport seront généralement réalisées avec des camions de type 8 x 4. En l'absence de demande d'autorisation d'exploiter, la remise en état du site visant en priorité à mettre en sécurité les fronts de taille : remblais contre fronts anciens avec des stériles déjà en dépôt ou à venir – opération à mener au fur et à mesure de l'exploitation, puis, à l'issue de l'exploitation : enlèvement de tous les équipements, comblement des zones exploitées avec les stériles du site. Les volumes de terre végétale encore présents sur site seront régalez sur les remblais de stériles.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## **4 - Localisation**

[Localisation de l'installation](#)

**carrière de Mauriac**

**lieu dit Mauriac**

## 12260 VILLENEUVE

X : 623084

Y : 6368478

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

#### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2510	2510-6	Exploitation de carrières	Quantité annuel de matériaux à extraire 50 m3 /an	Quantité annuel de matériaux à extraire 50 m3 /an	DC	Blocs valorisables
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 5 ha	Surface 5 ha	D	

### 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**